



e-impots.gouv.ci

Portail fiscal officiel de Côte d'Ivoire



PRÉSENTATION DU PORTAIL
**PAYER SES IMPÔTS
PAR VIREMENT**



Direction générale des Impôts
République de Côte d'Ivoire



MBPE
MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

COMPTES BANCAIRES

GESTION DES COMPTES BANCAIRES

Avant d'effectuer un paiement, veillez à enregistrer les comptes bancaires de votre entreprise dans la section « Mon compte » du portail (menu « Comptes bancaires »).

COMPTES UTILISABLES POUR VOS VIREMENTS

Vous pouvez payer par virement avec n'importe quel compte bancaire enregistré sur le portail.

Liste des montants de déclarations à payer

Liste des impôts en attente de paiement	Période	Montant	Date limite	Statut
Impôt Général sur le Revenu	2016	35 454 533	31/12/2016	A payer
Taxe sur les Opérations Bancaires	novembre 2016	150 000	10/12/2016	A payer

Affichage de l'élément 1

← Précédent 1 Suivant →

1 SÉLECTIONNER UN MONTANT À PAYER

2 VALIDEZ VOTRE TÉLÉPAIEMENT EN CLIQUANT CI-CONTRE SUR PAYER

PAYER

Si vous n'avez pas de compte bancaire enregistré, cliquez sur le lien « payer par virement bancaire » pour suivre les instructions de paiement: payer par virement bancaire.

Cliquez sur le lien « payer par virement bancaire » pour accéder au paiement par virement.

PAIEMENT PAR VIREMENT

Rendez-vous d'abord sur la page des « Paiements à effectuer » et sélectionnez les montants que vous souhaitez payer.

ORDRE DE VIREMENT E-IMPÔTS

A savoir : l'ordre de virement n'est pas traité automatiquement par e-impots.gouv.ci
C'est à vous de le transmettre à votre banque.

Impôt	Période	Montant	Date limite
Acompte d'impôt sur les Revenus du Secteur Informel (AIRSI)	octobre 2016	75 000	10/11/2016

Montant total du virement à exécuter : 75 000 XOF

Sélection du compte bancaire

Merçi de nous préciser le compte bancaire que vous allez utiliser pour l'exécution de ce virement. Cela nous permettra de vous remettre votre quittance dans les meilleures délais

Sélectionner le compte à débiter

Compte bénéficiaire de ce virement bancaire

Votre virement doit être exécuté à l'ordre de la Direction Générale des Impôts selon les références suivantes :

Direction Générale des Impôts
Références bancaires : 0092 01001 011111111111 11

[Annuler l'opération](#) [Valider l'opération](#)

DÉLAIS D'EXÉCUTION DES VIREMENTS

Vous devez anticiper l'exécution de votre virement pour que la Direction générale des Impôts réceptionne les fonds **avant** la date limite de paiement. Merci de vous renseigner sur ces délais d'exécution auprès de votre établissement bancaire.

1. Sélectionnez le compte à partir duquel vous souhaitez effectuer un virement
2. Validez la demande de virement
3. Téléchargez le formulaire d'ordre de virement à transmettre à votre banque.

Référence Unique d'Opération à préciser obligatoirement lors de l'exécution de votre virement :

V16112900809

Télécharger votre ordre de virement

EXÉCUTION DU VIREMENT PAR LA BANQUE

MODALITÉS D'EXÉCUTION DU VIREMENT

Vous pouvez transmettre votre ordre de virement par les différents canaux proposés par votre banque (en agence, par email, sur un portail internet, etc.).

A la saisie du virement, Il est impératif que soit indiqué la référence unique d'opération.

Attention à remettre l'ordre de virement suffisamment tôt à votre banque pour être dans les délais (prévoir 5 jours avant la date limite).

RÉFÉRENCE UNIQUE D'OPÉRATION

La référence unique d'opération indiquée sur l'ordre de virement est indispensable à la bonne réalisation de votre paiement, et notamment pour éviter tout retard dans sa comptabilisation, la date de la quittance faisant foi vis-à-vis des délais légaux.

Il est donc indispensable que la référence unique d'opération soit correctement transmise par votre banque.

Risque de ne pas être dans les délais pour vos virements ?

Adoptez dès maintenant le télépaiement par prélèvement : un simple clic remplace toutes les démarches auprès de votre banque.

Consultez la brochure de présentation du télépaiement pour plus d'informations.

NOUS CONTACTER

Site Internet : <https://e-impots.gouv.ci>
Téléphone : +225 20 21 10 90 / 20 21 90 81 / 20 21 71 08
Cellulaire : +225 42 25 25 25 / 07 34 73 47 / 07 63 76 37
N° Vert : 800 88 888
Courriel : e-impots@dgi.gouv.ci
Adresse : Direction générale des Impôts
Cité administrative, Tour E, BP V 103 Abidjan



Direction générale des Impôts
République de Côte d'Ivoire



MBPE
MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT